

Pertuis le 28 novembre 2008



**Monsieur GUY LIENARD**  
**Président de l'association des**  
**riverains de la route de la**  
**Bastidonne**  
**9, Résidence Saint André**  
**84120 Pertuis**

**Pièces jointes :**

- Annexe 1 : Doléances de l'association des riverains de la route de la Bastidonne
- Plan de transfert de la circulation

Monsieur le Maire

L'association des riverains de la route de la Bastidonne a souhaité vous rencontrer avant votre rendez-vous avec le Président du Conseil Général pour vous remettre ses doléances concernant le projet d'aménagement par le Conseil Général de la route de la Bastidonne.

L'association est heureuse qu'un projet existe et rappelle qu'elle n'agit pas pour sa suppression. Cependant, après analyse et après avoir effectué une large concertation auprès des riverains, plusieurs points posent des interrogations (voir en annexe).

C'est pourquoi nous souhaitons être largement concertés sur les futurs aménagements de cette route aussi bien par la municipalité que par le Conseil Général. Nous voulons également être une force de proposition et agir dans l'intérêt commun des collectivités territoriales et des riverains.

En espérant vivement que nos propositions aboutissent, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées

**Le Président**

Guy Liénard

Association des riverains de la route de la Bastidonne – 9, Résidence St André –  
84120 Pertuis

## ANNEXE 1

### CE QUE NOUS ATTENDONS

- UNE PRESENTATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU PROJET ACTUEL
- RÉDUCTION DE LA VITESSE.
- SÉCURITÉ DES USAGERS (*PIÉTONS ET CYCLISTES*).
- RÉDUCTION DES NUISANCES SONORES.
- PRISE EN COMPTE DES RISQUES D'INONDATIONS.
- EMBELLISSEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE.

### CE QUE NOUS CRAIGNONS

- NON RESPECT DE LA VITESSE (*Concept voie rapide*).
- NUISANCES SONORES (*Ronds points*).
- AUGMENTATION DES DISTANCES DE TRAJETS : Suppression des *TOURNE À GAUCHE*, en particulier au niveau de l'Av. du *GÉNÉRAL DE GAULLE* et de la rue *Ampère*.
- DÉPLACEMENT DU FLUX DE VÉHICULES SUR LES RUES ANNEXES, *INADAPTÉES (Quartier piscine)* –
- Accroissement du risque d'accidents.
- INONDATIONS EN CAS DE FORTES PLUIES :  
Suppressions des zones capables d'absorber les pluies,  
Le réseau existant est-t-il suffisamment dimensionné ?
- ENTRÉE DE VILLE TROP « MINÉRALE ».

### COMMENT RALENTIR LES VEHICULES ?

#### **Les solutions à éviter.**

- LES RONDS POINTS :
- NUISANCES SONORES (Changement de régime moteur, crissement des pneus),
- TAILLE IMPOSANTE (Expropriations des riverains),
- COÛT ÉLEVÉ.
- LES RALENTISSEURS :
- NON ADAPTÉS À LA VOIE (*Flux, déclivité*),
- NUISANCE SONORE TRÈS IMPORTANTE (Changement de régime moteur, suspensions).

Association des riverains de la route de la Bastidonne – 9, Résidence St André –  
84120 Pertuis

- LES BANDES RUGUEUSES :
- PEU EFFICACES,
- TRÈS FORTE NUISANCE SONORE.

### **Les solutions à privilégier**

- CONSERVER EVENTUELLEMENT LES 2 RONDS POINTS D'ENTRÉE DE VILLE (*Changement de vitesse : 90/70/50*).
- SUPPRESSION DU ROND POINT RUE DES 4 SAISONS NON JUSTIFIÉ AN L'ÉTAT.
- SUPPRESSION DU TERRE PLEIN CENTRAL.
- DÉVOIEMENT DE LA VOIRIE (Éviter les axes directionnels sujets aux excès de vitesse).
- MISE EN PLACE INDICATEURS DE VITESSE
- MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE EN RAPPORT AVEC LA LIMITATION DE VITESSE ET L'ENTRÉE EN AGGLOMÉRATION
- RÉDUCTION GLOBALE DE LA SURFACE ETANCHÉE (ramenée à 11m au lieu de 15m dans le projet).
- PISTES CYCLABLES ET VOIES PIÉTONNES SÉPARÉES ET SURELEVÉ PAR RAPPORT A LA ROUTE

**Ceci entraînera une réduction des coûts forts sensibles.**

### **CE QUE NOUS ESPÉRONS**

- QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LA MUNICIPALITÉ PRENNENT EN CONSIDÉRATION LES REMARQUES DES RIVERAINS AFIN DE METTRE EN SÉCURITÉ DANS LES MEILLEURS DÉLAIS CETTE VOIE DE CIRCULATION TRÈS DANGÉREUSE.
- L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA ROUTE DE LA BASTIDONNE SE VEUT PARTENAIRE INCONTOURNABLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET FORCE DE PROPOSITION POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE ROUTE DE LA BASTIDONNE.



